



Séance du 30 juin 2023

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2023.

Ouverture d'un dossier juridique concernant la salle polyvalente

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier juridique a été ouvert auprès de notre assurance. Un courrier en recommandé avec accusé réception a été transmis à l'Entreprise qui a répondu et transmis son attestation d'assurance mentionnant la garantie de responsabilité décennale durant les travaux effectués à la salle polyvalente. Un rendez-vous est prévu avec notre assureur pour faire le point.

Choix des travaux (salle polyvalente ou mairie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité que les travaux de rénovation de la mairie soient réalisés en priorité mais n'écarte pas la poursuite de remise aux normes de la salle polyvalente dans le cadre de la procédure de la décennale de l'entreprise.

Devis assurance du matériel neuf

Plusieurs assurances ont été sollicitées pour assurer le matériel neuf acheté dernièrement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition de AXA la moins disante.

Devis de remplacement d'extincteurs

Suite à la vérification annuelle de l'ensemble des extincteurs de la mairie, l'entreprise PMI doit remplacer 4 extincteurs pour un montant total de 463.92 € ttc. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Devis de broyage des accotements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Mesureur concernant le broyage des accotements.

Devis pour l'achat de deux tentes de réception

Après avoir examiné les trois propositions, le Conseil Municipal (8 voix pour et 1 voix contre) a retenu le devis de l'entreprise Interouge de Clermont Ferrand pour l'acquisition de deux tentes de réception. Ce matériel pourra être prêté aux associations communales et loué aux habitants de la commune. Des tarifs seront fixés ainsi qu'une convention sera définie lors d'une prochaine réunion.

Délibération pour le transfert de crédits

Suite au versement de 1000 € en trop de fiscalité locale par l'Etat, un mandat a été fait à l'article 673 de ce montant, cependant un virement de crédits est nécessaire. Afin de régulariser, de nouveaux crédits seront affectés comme suit :

- Article 673 « titres annulés » + 1000 €
- Article 73111 « centimes » + 1000 €

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux crédits.

Avancement du dossier concernant le rib frauduleux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de protection juridique a été ouvert auprès de notre assurance. Un avocat dans le domaine de la cyber criminalité est chargé d'étudier notre dossier.

Désignation de parcelles pour la création d'une zone de loisirs

M. le Maire indique que la révision n°1 du PLUiH au sein de la CDC Cœur de France vient de se terminer. Il informe le Conseil Municipal qu'une révision n°2 va être engagée rapidement et qu'il faut réfléchir pour déterminer des parcelles en zones loisirs et éventuellement définir des zones pour l'implantation d'énergies renouvelables (telles que l'éolien, le solaire, etc...).

Questions diverses :

Jury du conseil national des villages fleuris

Passage du jury du conseil national des villages fleuris entre le 21 et 24 août prochain

Devis de travaux de busage d'un fossé rue du Tilleul

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Laumonier concernant les travaux de busage d'un fossé le long de la parcelle cadastrée section AB n° 90 située rue du Tilleul.

Changement des horaires scolaires

Les horaires scolaires seront modifiés pour l'école de St Georges à la rentrée 2023-2024 dû par l'augmentation du nombre d'élèves et de l'ouverture d'une classe supplémentaire sur le syndicat. Ce qui oblige de faire une boucle supplémentaire entre La Groutte et Drevant le midi. Un courrier commun sera transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale.

Visite des locaux de l'ancien laboratoire

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa visite des locaux de l'ancien laboratoire rue Henri Barbusse qui pourrait être utilisé pour accueillir la Communauté de Communes Cœur de France ainsi que l'office de tourisme. Le loyer actuel pratiqué par la Mairie de St Amand, rue Philibert Audebrant est de 4200 € mensuel.

Concours communal des maisons fleuries

Le jury communal passera courant juillet 2023.

Concours de pétanque

M. le Maire et la commission des festivités proposent aux membres du Conseil Municipal l'organisation d'un concours de pétanque suivi d'un repas convivial. Cette manifestation sera ouverte uniquement aux bozaciens et organisée le samedi 26 août 2023 aux abords de la mairie avec la complicité du Comité des Fêtes.